



3 Grand'Rue  
86320 PERSAC

**Téléphone** 05 49 48 47 15  
**Fax** 05 49 48 44 93  
**Mail** persac@departement86.fr

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 19 octobre 2017 à 20 h 00, à la Mairie

*Sous réserve d'approbation au prochain conseil.*

Date d'envoi des convocations : *12 octobre 2017.*

### Étaient présents :

Maïlys **CHABRUN** Hélène **DEGREEF** Serge **BEGOIN** Jean-Luc **COIFFARD** Guy **DEGREEF** Gontrand **DELASSUS** Gaëtan **HOCHART** Christophe **REGEON** Régis **SIROT** Gilles **THOMAS**

### Étaient excusés : Patricia **RAVAILLAULT** Timothy **KING**

Anne **LAURENT** a donné procuration à Serge **BEGOIN**  
Frédéric **FAUCHARD** a donné procuration à Jean-Luc **COIFFARD**

Secrétaire de séance : Gontrand **DELASSUS**

.....

### ▷ Ordre du jour :

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 21 septembre 2017

### *Administration et finances :*

- Election sénatoriale partielle désignation des délégués et des suppléants
- Gratification versée au surveillant du plan d'eau communal
- Convention relative à l'animation d'activités éducatives périscolaires
- Projet déviation RN147 de Lussac-les-Châteaux

### *Bâtiment communal :*

- Salle des Fêtes, validation du diagnostic finalisé

### *Questions diverses*

- Installation de systèmes d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

## Début de la séance 20 h 00.

Est nommé secrétaire de séance : **Gontrand DELASSUS**

**Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## Administration et Finances

### Election sénatoriale partielle désignation des délégués et des suppléants

La démission de Monsieur Jean-Pierre Raffarin nécessite d'organiser une élection sénatoriale partielle.

Par décret publié au Journal Officiel, le collège électoral sénatorial est convoqué le dimanche 17 décembre 2017 en vue de procéder à l'élection d'un sénateur dans le département de la Vienne.

Par ailleurs, ce décret convoque impérativement les conseils municipaux de la Vienne ce jeudi 19 octobre afin que ces derniers désignent leurs délégués et suppléants.

Les conseillers municipaux ont élu au scrutin secret majoritaire à deux tours des délégués et des suppléants dont le nombre est fixé à **3** pour la commune de Persac, après que les candidats se soient présentés.

Les délégués et les suppléants ci-après ont été désignés pour représenter la commune de Persac afin d'élire un nouveau sénateur.

DELEGUES	SUPPLEANTS
SIROT Régis	HOCHART Gaëtan
BEGOIN Serge	DELASSUS Gontrand
THOMAS Gilles	REGEON Christophe

### Gratification versée au surveillant du plan d'eau communal

La commune de Persac dispose d'un plan d'eau où il est possible de pêcher à la ligne sous condition de la délivrance d'une carte journalière ou communale.

Le maire rappelle que Monsieur Jean-Claude HEBRAS, en sa qualité de collaborateur occasionnel du service public, assure la surveillance et la vente de cartes de pêche au plan d'eau communal (*Arrêté de régie de recettes 2016/36*).

Monsieur Jean-Claude HEBRAS donne entière satisfaction tant envers les pêcheurs qu'envers la municipalité.

Toutefois pour plusieurs membres du conseil, il y aurait lieu d'étudier, si vraiment nécessaire, un réaménagement de postes existants, voire la création d'un poste spécifique.

Le Maire propose de verser à Monsieur Jean-Claude HEBRAS la somme de 300 €, à titre de remerciement pour son implication au service et au renom de la commune.

## **Accord du conseil à l'unanimité pour accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à Monsieur Jean-Claude HEBRAS- Délibération**

### **Convention relative à l'animation d'activités éducatives périscolaires**

Suite à la réforme et la mise en application des nouveaux rythmes scolaires, la commune organise des activités éducatives périscolaires dans les écoles publiques. A ce titre, elle a toute latitude pour faire appel à des intervenants extérieurs compétents. C'est pourquoi, elle a sollicité la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC21) pour animer des ateliers entrant dans ses champs de compétences, à savoir l'animation socioculturelle et sportive.

Le coût moyen par intervenants s'élève à **31,50 €** la séance pour un animateur et **38 €** la séance pour un technicien d'activité pour un budget prévisionnel de **7 684,40 €** pour l'année scolaire **2017/2018**. Les activités sont décidées et mises en place dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Il est indispensable de formaliser cette mise à disposition par l'établissement d'une convention.

**Après délibération le conseil, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise le maire à la signer. Délibération**

### **Projet déviation RN147 Lussac-les-Châteaux**

Le maire informe que dans le cadre de l'aménagement à 2x1 voie de la déviation de Lussac-les-Châteaux, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement a transmis un tableau ainsi qu'un plan localisant la voie communale qui rétablira la liaison entre le village des Chirons et la Route Départementale N° 11 au futur rond-point.

Par ailleurs, le maire a contacté le responsable de l'opération, Monsieur Brethon, sur l'aménagement effectif du rond-point de Mauvillant qui n'apparaît pas comme tel sur la carte jointe. Ce dernier a confirmé que la déviation et la Route Départementale formeraient bien un rond-point.

Le maire sollicite l'avis du conseil sur le projet de rétablissement de la liaison communale et la réalisation attendue de la déviation au regard du dossier qui a été transmis le 13 juillet 2017 par Madame la Préfète dans le cadre de la concertation inter-services.

**Après délibération le conseil, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de rétablissement de la liaison communale et la réalisation attendue de la déviation - Délibération**

### **Salle des Fêtes, validation du diagnostic finalisé**

Le Maire rappelle le projet de rénovation et d'extension de la salle des fêtes de la commune de Persac ainsi que le scénario proposé par l'Agence Technique Départementale.

Cet accord cadre prévoit dans un premier temps un 1er marché subséquent pour la réalisation d'un diagnostic du bâti avec remise d'une estimation. Puis dans un second temps, en fonction des résultats de ce diagnostic, un 2ème marché subséquent pour la mission de base qui pourra être contractualisé avec la même équipe de maîtrise d'oeuvre.

Le 1<sup>er</sup> marché subséquent, relatif à la mission diagnostic, est terminé. L'architecte, François Hossin, a soumis une étude diagnostique chiffrée correspondante.

	Total travaux HT	Coût total HT <sup>(1)</sup>	Options
<b>Travaux obligatoires HT</b>	<b>186.000 €</b>	<b>260.000 €</b>	
<b>Proposition 2 HT (programme initial)</b>	<b>498.000 €</b>	<b>657.000 €</b>	<b>44.000 €</b>
<b>Proposition 3 HT (+67 m<sup>2</sup>)</b>	<b>561.000 €</b>	<b>737.000 €</b>	<b>72.000 €</b>

(1)- Dépenses préalables (géomètre, diagnostic,...)

Après un débat qui laisse apparaître l'absolue nécessité de faire réaliser à minima les travaux de sécurisation obligatoires, le maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la poursuite de l'opération, de l'autoriser à signer les documents inhérents et à établir un complément de dossiers de demandes d'aides financières.

**Après délibération le conseil, à la majorité, 10 pour et 2 abstentions :**

-valide la proposition 3 du tableau ci-dessus.

-mandate le maire pour solliciter à nouveau les subventions auprès des partenaires financiers.

**Délibérations**

## Questions diverses

### Installation de Systèmes d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Dans le cadre de la contribution du Département à la mise en œuvre du Schéma Départemental de l'Eau, le Conseil Départemental a décidé d'aider les particuliers à l'installation de systèmes d'assainissement non collectif.

L'aide concerne les résidences principales existantes situées en zone d'Assainissement Non Collectif (ANC), n'ayant aucun système de traitement et diagnostiquées non conformes.

La prise en compte des demandes s'articule autour des deux points suivants :

Une instruction technique et administrative des dossiers par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en lien avec le particulier.

Une gestion financière du dossier par le Département sur la base du dossier établi avec l'ensemble des SPANC début septembre.

## Tour de table

### **\*Régis SIROT**

Informe du versement des subventions sollicitées au Département, à la DRAC et aux Fonds Européens pour la restauration et mise en sécurité du clocher de l'église. Quant à l'aide de la DETR 2016, cette dernière est en cours.

Va solliciter l'Entreprise COLAS afin d'amoindrir les ressauts des plateaux surélevés sur la Route Départementale N° 11 au cœur du Centre Bourg.

Sera absent pour l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Département le 26 octobre prochain. Gontrand DELASSUS se propose d'y participer.

Souhaite que les dossiers en suspens d'échange de chemins avec l'ensemble d'Oranville soient clôturés avant la fin du mandat.

Informe de la pose, par l'ADECL, d'une barrière en bois sur le chemin de randonnée de Saint-Jean vers les Champs afin de barrer le chemin aux engins 4 roues.

*\*Gontrand DELASSUS*

Donne lecture de la liste des candidatures pour les sièges à pouvoir au sein du Comité du Syndicat Energies Vienne dévolu à la Commission Territoriale de l'Energie (CTE).

Informe de l'instruction en cours d'une demande de devis auprès de la société NEPTUNE CONCEPT, spécialisée dans la construction et l'installation de bac à chaîne ou de type à tyrolienne pour éventuellement prévoir de relier la plage de Queaux à Persac, dans le cadre du projet « Eurovélo 3 », appelé aussi Scandibérique (piste cyclable reliant la Norvège à l'Espagne qui passerait par Persac)

**Fin de la séance à 22h45**